



Location de mon logement, meublé de mes biens

Par Karo75

Bonsoir,

Je viens de découvrir que mon appartement (location vide dûment acquittée des loyers mensuels, impôts, factures box... et ce, malgré les défaut de quittances et charges locatives annuelles, refus de communication de DPE, et refus de travaux sur parties communes suite à dégâts des eaux d'un voisin, de la part du bailleur et ce depuis des années...), bref, je viens de trouver mon appartement mis en "location meublée" sur internet (seloger.com) avec une très grande partie de mes biens personnels (mobiliers, électroménagers, TV...etc allant jusqu'à la plus petite de mes déco...), mes autres biens personnels ayant disparus du moins des photos disponibles sur l'annonce, avec un loyer locatif bien inférieur au marché : je ne vous dis pas mon effarement actuel!

Je précise que le bien était déjà devenu impropre à l'habitation suite à dégât des eaux provenant d'une gaine commune, sans et refus de preuve de conformité de l'électricité aux défaillances régulières, et dont le seul document fourni à la signature du bail signifiait "impropre à la location et obligation de travaux, dont désamiantage...etc, ce qui malgré la promesses devant témoins du bailleur (pressé de s'acquitter de la taxe d'habitation), et les relances régulières et soucis de vices cachés avec refus de communiquer avec moi, n'ont jamais été effectués voire refusés.

S'en suivirent harcèlement psychologique du bailleur, fausses promesses... voire menaces et autres, sans pour autant répondre à ces obligations, ayant l'intention de vendre vide si possible voire occupé (car bail en cours), ce qui fût fait, à prix très préférentiel et en dessous du marché (et mon droit de préemption ?).

Mais le nouveau bailleur (SCI) repris les mêmes agissements (pression, refus de travaux, refus de communication de quittances et charges avec remboursement des trop-percus...), en vue d'une revente avec forte plus-value en l'état affirmée de visu.

Face à cette situation impactant de plus en plus sur ma santé et face à l'épisode sanitaire du COVID, j'ai été contrainte à partir en province chez mes parents, puisque logement insalubre ne permettant pas de vivre confinée sans frigo, four et électricité défaillante et dangereuse...

Depuis, plus aucune communication du bailleur (SCI), et avec en plus, défaut supplémentaire et refus de me transmettre mes courriers postaux voire rétention par la gardienne (depuis un changement de serrure pour éviter ses incessantes violation de domicile que je sois présente ou non), lors de mes déplacements ponctuels à mon domicile en l'état, refus de me fournir une BAL... avec dénigrement de la gardienne, employée du syndic donc pas de recours possible.

Suivis postaux restés sans réception, d'où fort préjudice suite à une absence totale de mes courriers... enquête et procédure engagée auprès des services postaux, se dédouanant par responsabilité et action de la gardienne...

Je suis totalement bouleversée par le fait de retrouver mon appartement en "location meublée de mes biens personnels" sur internet alors que j'en suis toujours locataire qui s'acquitte de ses loyers, loyers par virements immédiats encaissés par le bailleur, sans communication de ce dernier (qui possède divers moyens de me contacter : portable email ainsi que ceux de mon père caution et adresse personnelle de ce dernier).

Il y a eu donc violation effective de mon domicile, avec probablement changement de serrure, (voire déjà locations antérieures à mon insu), et donc "vol", dépossession de tous mes biens... papiers personnels, de tout! Cette annonce stipule de plus "loueur particulier" mais il n'en est rien : mon bailleur est une SCI!!!

Quels recours immédiats et rapides déjà pour stopper cette location illégale, comment porter plainte et surtout pour quels formulation de motifs? Sachant que suite à cette découverte bouleversante, je suis dans tous mes états, avec de nouvelles incidences médicales sévères immédiates...

Je suis perdue et extrêmement choquée, horrifiée!

Je vous remercie pour toute réponse que vous pourriez me suggerer et m'apporter, afin que je procède le plus légalement et correctement pour que tout soit bien recevable sans défaut de procédure devant un tribunal...

Avec toute ma considération, je vous remercie,

Par TUT03

Bonjour

puisque le logement est impropre à la location, que vous ne l'occupez plus et que vous ne semblez pas vouloir l'occuper à nouveau, depuis plusieurs années (covid = 2020) pourquoi êtes vous toujours locataire de ce logement, au point de payer pour une box sur place par exemple ?

si vous ne recevez pas vos courriers depuis plusieurs mois, voire années, vous ignorez les démarches qui ont été faites par le propriétaire vis à vis de vous et vous n'avez peut être pas répondu à ses demandes ? il en a peut être conclu à l'abandon de votre logement

pour faire une redirection de courrier, vous devez vous adresser au bureau de distribution de courrier ou faire les modifications d'adresse auprès des différents interlocuteurs, si vous avez réellement souscrit un contrat de réexpédition, il est curieux que vous ne receviez aucun courrier depuis toutes ces années

[url=https://www.laposte.fr/changement-adresse-demenagement-reexpedition]https://www.laposte.fr/changement-adresse-demenagement-reexpedition[/url]

avez vous envoyé vos courriers en recommandé avec accusé de réception au bailleur pour exprimer vos demandes et réclamations, depuis ces dernières années et à la suite de votre constat ?

une sci, selon le statut des associés, peut être considérée comme un bailleur privé particulier contrairement à une agence locative qui est un professionnel

enfin il existe la possibilité d'une fausse annonce à l'insu du bailleur comme il en existe pour des locations de courte durée dans le but d'extorquer de l'argent aux personnes intéressées par la visite ou la location du logement

dans l'immédiat, je vous recommande de vous rendre sur place pour constater les choses par vous même si le bailleur a réellement changé les clefs, si il est entré chez vous... le cas échéant, vous déposez plainte contre X pour violation de domicile, à l'aide d'un justificatif de domicile et de la copie de votre bail à l'appui qui démontre que c'est bien votre domicile